

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **81 (1945)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *Séance du Comité central. — Séance de la Commission administrative du journal. — Vaud : A l'École normale. — Caisse de secours. — Assemblée des T. F. — Nécrologie : † G. Baumgartner. — Convocation. — Genève : Avis. — U. I. G. Dames : Assemblée du 6 décembre. — Travaux manuels — Neuchâtel : Enseignement ménager.*

Partie pédagogique : J. V. : *F. W. Færster.* — H. B. : *L'internement des enfants difficiles.* — Madeleine Mathil : *La page de l'école enfantine.* — J. S. : *De l'école à la vie.* — Bibliographie.

PARTIE CORPORATIVE

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

Lausanne, 10 décembre 1944

Extraits des délibérations

M. Junod, président, rend compte de la **2^e semaine pédagogique pour les instituteurs internés**, qui eut lieu à Fribourg, du 13 au 28 novembre dernier. Il en souligne la pleine réussite, grâce d'abord à la bonne volonté des participants : 41 instituteurs italiens, qui montrèrent le plus grand intérêt au cours de ces journées. Grâce au Service de l'internement de l'armée, qui s'entremet pour loger et nourrir ces participants ; grâce aux autorités fribourgeoises, qui mirent à disposition un auditoire de l'Université ; à M. Pfulg, directeur de l'École normale, qui s'appliqua à faciliter la tâche des organisateurs et à tout faire pour que ces hôtes étrangers remportent un agréable souvenir de leur séjour dans « la ville des ponts » ; à nos collègues Pétralli et Bariffi, qui secondèrent si activement notre président dans sa tâche d'organisateur et d'animateur ; à tous les conférenciers qui surent si bien faire connaître notre pays et ses institutions. Le Comité central ne peut que remercier son président, M. le Dr Junod, d'avoir eu l'idée de l'entreprise et de l'avoir si bien menée à chef.

M. Junod a été appelé à faire partie du Comité du **Don national de secours aux victimes de la guerre**. C'est heureux : notre action de **secours aux instituteurs** n'en pourra être que facilitée, car c'est dans son cadre qu'elle travaillera.

La **cotisation supplémentaire** votée à La Neuveville en faveur de cette œuvre est actuellement encaissée par les sections. Le trésorier en récoltera le montant et priera les présidents cantonaux de hâter les opérations, car les besoins s'avèrent déjà urgents. Les collègues de Genève ont signalé l'immense détresse des instituteurs de l'Ain. 300 francs sont mis à la disposition des comités genevois pour agir au plus pressé. Notre président a pu se rendre à Delle et a pris contact avec quelques

instituteurs. Là aussi la misère est grande et nos secours seront les bienvenus. Les collègues des régions frontalières du Jura qui connaîtraient des cas précis sont invités à les signaler au Comité central qui se mettra en rapport, peut-être par l'intermédiaire des présidents des sections de la Romande, avec les intéressés pour leur venir en aide le plus rapidement possible. Une somme de 5 à 10 francs par sinistré peut servir de base provisoire au subside à allouer. Notre aide de secours pourrait aussi devenir plus effective en hospitalisant des enfants de collègues.

U. P. P. V. La nouvelle section de la S.P.R. nous envoie les statuts qu'elle vient de se donner. On peut ainsi se rendre compte que la société, malgré son titre qui s'explique par la situation spéciale de ses membres, ne fait aucune propagande politique ou confessionnelle.

Congrès de 1948. Il n'est pas trop tôt de parler du futur congrès de la S. P. R. qui, selon la rotation établie par l'usage, se tiendra dans le Jura bernois. L'usage aussi dictera les bases de son organisation. Un comité local devra être constitué sans trop tarder ; sa première tâche sera de demander le subside fédéral pour la publication du rapport qu'un collègue vaudois, toujours d'après l'usage, sera chargé de présenter.

La question de l'*Educateur*, qui avait déjà été débattue la veille dans une séance préliminaire, est reprise. Notre vice-président Rieder doit présenter incessamment un rapport du comité de la S. I. B. pour arriver à la réalisation des décisions du congrès de la Jurassienne et aboutir à l'abonnement obligatoire de l'*Educateur* pour tous les membres de la S. P. J. comme pour les membres des autres sections.

Il faut avant tout que les instituteurs du Jura connaissent notre journal et sachent exactement ce qu'ils recevront en échange du *Bulletin pédagogique* (éd. française de la *Schulpraxis*) qui serait abandonné en faveur de l'*Educateur*. On peut envisager l'envoi à chacun de quelques numéros spéciaux : moyen peut-être un peu coûteux et pas assez opérant ; serait-il plus indiqué de trouver dans toutes les sections jurassiennes un défenseur de notre journal qui en posséderait quelques exemplaires et se chargerait de le faire connaître et apprécier ? La partie pratique sera augmentée, conformément aux décisions prises précédemment. Notre président a pris contact avec le rédacteur des *Leçons pratiques* vaudoises. Une entente est très facile, comme aussi avec les auteurs des *Feuillets de documentation* de Genève. On envisage les propositions à présenter à la séance qui va suivre de la *Commission administrative du journal*.

SÉANCE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU JOURNAL

Lausanne, 10 décembre 1944

En ouvrant la séance, M. le président Junod rappelle le décès du rédacteur Alb. Rudhardt, et l'assemblée se lève pour honorer sa mémoire. Puis il salue le représentant de la nouvelle section de la Romande, l'*Union du personnel enseignant protestant du Valais* (U. P. P. V.), ainsi que MM. Willy, des *Leçons pratiques* vaudoises et Rouiller, des *Feuillets de documentation* genevois.

Passant à l'ordre du jour, il donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre 1943, qui est adopté. Le rapport du rédacteur du *Bulletin corporatif* l'est aussi après une discussion générale suscitée par le changement survenu dans l'impression et l'administration de l'*Educateur*. On parle de sa présentation, qui est jugée satisfaisante ; la couverture pourrait peut-être subir quelques modifications que le comité étudiera. Mais on relève surtout les retards apportés dans sa distribution, retards qui sembleraient être imputables plus à la poste qu'à l'administration. Le nécessaire sera fait pour que chaque lecteur reçoive son journal le samedi, si possible le matin, comme convenu. Le *Bulletin* continuera à consacrer un numéro spécial à la publication des *rapports présidentiels*, quitte à faire éventuellement payer aux sections les pages supplémentaires. Cette année, plusieurs numéros ont dépassé les 16 pages réglementaires et ces dépassements n'ont pas été sans un supplément de dépenses.

M. Chabloz présente ensuite son rapport sur la partie pédagogique. Ne pouvant parler d'expériences faites après trois mois d'activité, c'est de l'avenir qu'il se préoccupe et il apporte un plan de travail complet, dont la réalisation totale nécessiterait toutefois un plus grand nombre de pages par numéro, surtout si la partie pratique est plus développée, comme on le demande généralement. Et une discussion nourrie s'engage. Les correspondants au *Bulletin* ne voudraient pas que l'extension de l'*Educateur* se fasse au détriment du *Bulletin corporatif*, dont tous soulignent l'importance pour la défense des intérêts matériels et professionnels des instituteurs. Le Comité les rassure : il n'est dans l'intention de personne de sacrifier cette partie du journal qui continue à en occuper la première place ; si le produit des annonces augmente, ce que nous osons espérer, et laisse quelque bénéfice, la partie corporative en profitera et verra le nombre de ses pages s'augmenter, selon le désir exprimé par l'assemblée et confirmé par un vote.

En attendant, l'éventualité prévue précédemment de publier annuellement 10 numéros de 24 pages, dont 8 supplémentaires destinées à étendre la partie pratique, est subordonnée à la ratification par les Jurassiens des décisions prises par le congrès de la Neuveville. M. Rieder s'emploiera à cet effet auprès de ses collègues, comme aussi auprès du Comité de la S. I. B. qui a aussi son mot à dire en l'espèce. Il est fait entière confiance à notre vice-président pour mener à bien les transactions : l'abonnement obligatoire à l'*Educateur* pour tous les Jurassiens mettrait fin à la situation particulière de la S. P. J. dans la S. P. R.

Mais, insiste M. Rieder, il faut que les Jurassiens connaissent l'*Educateur*. Pour ce, M. Chabloz est autorisé à publier au cours de ce premier trimestre 3 numéros augmentés de 8 pages. On lui fait aussi confiance pour la composition de ces numéros et le moment opportun de leur parution. En fera-t-on un « arrosage » dans le Jura, ou se bornera-t-on à envoyer un certain nombre d'exemplaires aux présidents de sections de la S. P. J., les priant d'en faire le meilleur usage auprès de leurs commettants ? La question n'est pas tranchée : le Comité jugera.

Cette laborieuse séance prit fin à 18 h.

VAUD**A L'ÉCOLE NORMALE : SOIRÉE ANNUELLE**

La S.P.V. se réjouit d'être associée à chaque manifestation importante de l'École normale, et, dernièrement, le jeudi 14 décembre, deux de ses délégués assistaient à la soirée des « premières classes ».

Nulle part, ailleurs qu'à l'École normale, acteurs et auditeurs ne communient aussi intensément. Nos futurs collègues sont à l'aise devant ce public enthousiaste. Comment pourrait-il en être autrement : ce sont les parents qui écoutent, le cœur battant, au bonheur visible, épris de fierté. Eh oui, dans un trimestre à peine, ces fils et ces jeunes filles arrivés au terme de leurs études entreront dans la vie positive, celle où l'on donne au lieu de recevoir. Ils seront à leur tour metteurs en scène ; ils s'ingénieront à camper des personnages, à l'instar de Georges Molles, l'expert en la matière qui vient de préciser une fois de plus dans *Ces dames aux chapeaux verts* comment on peut réjouir un public par un spectacle de fin d'année.

Mettre en scène, n'est-ce pas une part du bonheur des maîtres d'école ? Ils y apprennent à découvrir l'homme, et quelquefois le pouvoir de l'enfant ; c'est l'occasion de s'affirmer. Et les dons naturels des « Normaliennes et des Normaliens », incarnant de façon originale les personnages créés par Acremant, promettent moult délices au peuple vaudois.

La première partie, elle aussi, aurait suffi à remplir un programme. Nous ne nous permettons pas, après avoir entendu les chœurs présentés par M. H. Lang, de parler longtemps musique.

Quand, à l'ouverture, ses chanteurs glorifient le pays ou invoquent le Très-Haut, l'auditoire est soulevé. Les voix jeunes, poussées à l'extrême, presque à l'excès, atteignent à une extériorisation étonnante pour des Vaudois : plus de mièvrerie, pas d'inexactitudes, ni d'indécisions ; on part, sûrs de son chef, au bénéfice d'une technique sans défaut ; l'à-peu-près est banni, les moindres détails soignés, sans nuire à la ligne générale...

Ce que l'on voudrait savoir, c'est jusqu'à quel point le cœur des chanteurs participe à tant d'éclat.

Le charme nous a paru plus parfait encore dans l'interprétation des œuvres de Glück, d'Herzogenberg, de Costely et de Moussorgsky. *Josué* surtout a mis le bouquet final à la gerbe : une audition qui fait grand honneur à l'École normale.

Aussi bien, chefs de services, professeurs, invités et parents n'ont-ils pas ménagé leurs applaudissements. E. V.

A LA CAISSE DE SECOURS

Les membres de la S.P.V. à qui notre société a apporté quelque réconfort pendant la maladie ne manquent pas de reconnaissance : encore un don de 100 francs de Mlle Henriette Blanc, décédée, par l'intermédiaire de sa sœur, Mme Derron-Blanc, à Lausanne.

Décembre 1944.

Le Comité.

ASSEMBLÉE DES T. F. DU 2 DÉCEMBRE 1944

Cette assemblée extraordinaire, à laquelle assistait au complet le Comité de la S. P. V., a eu le plaisir d'admettre au sein de la Fédération l'Association des pasteurs de l'Eglise nationale vaudoise (Président : M. le pasteur Visinand). Huit sociétés sont ainsi groupées qui sont : la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat, la Société vaudoise des maîtres secondaires, les Offices publics, les Services publics, la Police cantonale (a) gendarmerie ; b) sûreté), les Cantonniers, la Société pastorale et la S. P. V.

Les délégués ont entendu le rapport de l'actif président E. Décorvet et le procès-verbal du non moins dévoué secrétaire permanent Me Margot, avocat et député. Ils ont applaudi aux démarches entreprises en faveur des allocations de renchérissement (nos collègues ont touché sans doute celle d'automne 1944), des salaires minima, de la révision des caisses de retraites soumises à la loi du 1er mars 1927 (et dont le Grand Conseil vient de débattre), enfin de la caisse de retraite des Employés de recettes, fort mal lotis jusqu'à maintenant.

Il va sans dire que le Comité de la Fédération examinera avec une attention particulière le projet de refonte des caisses de pensions qui va faire l'objet de longues études dans les sociétés intéressées. Dans ce domaine, il ne paraît guère que l'urgence puisse intervenir.

A. Chevalley.

NÉCROLOGIE

† **Gustave Baumgartner.** — Il s'en est allé en pleine force. La mort l'a terrassé loin des siens, à Nyon, alors qu'il remplissait ses obligations militaires. Le matin même, il avait fait sa classe, gaîment, en pleine possession de ses facultés pédagogiques qui étaient grandes.

Aussi furent-ils nombreux ceux qui tinrent à l'accompagner pour la dernière fois. Rarement Renens ne vit pareille affluence. Tour à tour, officiers, inspecteur scolaire, camarade de classe, représentant des autorités locales vinrent rendre hommage à celui qui fut un ami sûr, un collègue aimable, un bon maître, un patriote zélé et un soldat conscient de ses devoirs.

R. C.

CONVOCATIONS

Yverdon. — *Cours de ski* : Un cours gratuit d'une journée est prévu en janvier, à Sainte-Croix. Les collègues de la région du Nord qui désirent y prendre part voudront bien s'inscrire jusqu'au 8 janvier auprès de V. Lyon, Ependes, qui donne à temps voulu toutes les indications utiles.

GENÈVE**AVIS**

Le Département des finances a bien voulu prendre des dispositions pour que la paie de fin janvier soit avancée au 18 du mois.

G. B.

U. I. G. - DAMES**ASSEMBLÉE DU 6 DÉCEMBRE 1944**

Mlle Géroudet souhaite la bienvenue à trois nouveaux membres : Milles Jeanguenin, Lagier et Mercier. Elle nous fait part des démissions

de Mme Leuzinger, décédée, de Milles Hauri et Zwahlen. Ces deux collègues sont nommées membres honoraires de l'Union.

Fédération des fonctionnaires. — Le Comité se propose de mener une campagne au sujet de notre situation.

M. Perréard, qui a exprimé ses regrets de ne rien pouvoir nous accorder, a encouragé les dames à exposer leurs revendications. Aussi, le Comité de l'Union a-t-il décidé de lui adresser une lettre afin de faire entendre la voix des institutrices.

« Récupération » des stagiaires. — Lors du dernier concours, 3 candidates sur 14 ont obtenu des résultats suffisants. Aussi, le Département a-t-il décidé d'engager une dizaine de personnes choisies parmi les « viennent ensuite » des concours précédents. Elles feront 3 ans de stage.

Vacances pour mères de famille. — Le Comité a remercié l'Union de son don.

Instituteurs du Département de l'Ain. — 36 collègues d'outre-Jura ont été sinistrés et sont dépourvus de tout.

Les fonds recueillis leur sont destinés. Des dons en nature devront être envoyés, car on ne trouve rien à acheter en France.

Communications diverses. — Des fonds seront nécessaires pour financer notre campagne. Que chacun fasse un effort pour répondre à l'appel qui sera lancé prochainement.

En février 1945, se tiendra l'assemblée statutaire. Mlle Géroutet, qui a assuré la présidence par intérim, donne sa démission.

Le poste de trésorière est également à repourvoir, car Mlle Meyer démissionne.

TRAVAUX MANUELS

Causerie de M. Dunand et de Mmes Oppliger, Monney et Roller

M. Dunand nous a vivement intéressées en nous parlant de l'activité de la Société suisse de travail manuel.

Cette activité est en général peu connue des institutrices et la société comprend très peu de dames parmi ses membres.

Chaque été, la Société suisse de travail manuel organise des cours d'école active, dans les différentes villes de Suisse, ainsi que d'autres cours spéciaux tels que : Dessin au tableau noir. — Physique et chimie. — Biologie, etc.

Quel enrichissement pour notre enseignement que de participer à l'un de ces cours ! L'atmosphère en est réconfortante et le contact entre gens d'un même métier est un bénéfice incontestable.

Ces cours ont 53 ans d'existence ; le 54^{me} aura lieu, l'été prochain, à Coire. Le Département accorde une subvention aux participants.

On devient membre de la Société suisse de travail manuel en versant une cotisation de 5 fr. et membre de la Société genevoise de travail manuel pour 2 fr.

Cette dernière a organisé plusieurs cours pour cet hiver, tels que gravure sur lino par M. Richard Berger, sculpture sur bois, fabrication et travaux manuels pour degrés inférieurs.

Nous entendons ensuite Mmes Oppliger, Monney et Roller qui nous font part de leurs impressions sur les cours qu'elles ont suivis pendant leurs vacances. Elles ont pu perfectionner et enrichir leur enseignement et nous disent tout le plaisir qu'elles ont eu à ces travaux.

Mlle Oppliger a suivi, à Vevey, le cours de M. Aeschlimann sur la chanson populaire et l'enseignement du solfège à l'école primaire.

A Soleure, elle a participé à une étude de la musique populaire et en a gardé un souvenir réconfortant.

Mlle Monney a suivi un cours de dessin au tableau noir. Par des exercices pratiques exécutés quotidiennement, elle a acquis la sûreté du trait permettant de réaliser rapidement des esquisses de fleurs, fruits et animaux, ainsi que des croquis de toutes sortes.

Pour chacun des participants, le but fut pleinement atteint.

Mme Roller pense que les travaux manuels doivent être exécutés en relation avec les autres branches. Les enfants, du reste, reportent sur les autres disciplines l'ardeur qu'ils mettent à exécuter ces petits travaux.

Nous admirons de jolis objets obtenus par le pliage ou le collage dans le degré inférieur. Quelle vivante illustration de leçons de français ou de calcul ! Quel attrait pour les petits !

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à nous préparer à partir pour Coire, l'été prochain, pour notre plus grand bien comme pour celui de nos élèves.

H. B.

NEUCHÂTEL

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Le délai de deux ans imparti à nos autorités communales pour organiser l'enseignement ménager conformément aux prescriptions de la loi du 3 décembre 1942 prendra fin en janvier prochain. Le cas de quelques cours encore en suspens ne tardera pas à être réglé ; de sorte que ce nouvel enseignement rendu obligatoire pour les jeunes filles durant les deux dernières années de la scolarité deviendra obligatoire pour toutes les classes du canton dès l'ouverture de l'année scolaire 1945/1946.

Ce n'est pas à dire que chaque localité possèdera les installations voulues ; c'eût été trop onéreux pour celles dont le nombre des jeunes ménagères est par trop restreint. Aussi a-t-il fallu, pour ces dernières, en passer par des arrangements intercommunaux comme pour les ateliers de travaux manuels devenus indispensables par la récente prolongation de la scolarité. Cependant, une très honorable exception a été faite en faveur de l'humble collège de La Chaux qui se dresse en vigie proche la frontière, par delà Les Bayards. Il aura son propre équipement ménager et les cours se donneront au gré d'un horaire particulier. Et dire qu'à une lieue de ce vallon retiré, dans ce bon village où l'on cuisine à qui mieux mieux, il n'a pas été possible de loger la cuisine scolaire ! Si bien que les jeunettes de l'endroit s'en iront faire popote chez les gens du voisinage.

Mais, devançant les temps, une quinzaine de localités ouvraient déjà leurs cours au début de l'année scolaire 1943/1944. Parmi elles, citons Couvet dont l'agencement de son école est un modèle d'ingéniosité. Quant aux grands centres, le problème était tout résolu puisque l'enseignement ménager s'y donnait déjà avant l'apparition de la loi précitée.

Depuis lors, d'autres cours ont vu le jour et les derniers, comme nous le disions tout à l'heure, s'ouvriront au printemps prochain. Signalons le fait qu'à Neuchâtel, les jeunes filles de la deuxième année d'école secondaire ont été astreintes à suivre l'enseignement ménager. Il était temps que dans cette maison trop exclusivement vouée au culte du bas bleu, l'on se tournât enfin vers les réalités pratiques de la vie en accordant une place à l'art du cordon bleu. L'innovation sera certainement bien accueillie de tous.

Bien que le dispositif de nos cours ménagers soit à peu près au point, il n'en subsiste pas moins une dernière difficulté dont j'ai déjà eu l'occasion de parler ici, et qui touche au recrutement des titulaires. L'offre est inférieure à la demande, et, par surcroît, le mariage fera incessamment des vides dans les rangs déjà trop clairsemés de nos maîtresses ménagères.

Aussi, me permettra-t-on, une fois encore, de recommander à nos jeunes brevetées sans place, de bifurquer du côté de l'enseignement spécial qui nous occupe ; au bout du chemin, elles trouveront un emploi et une meilleure rétribution.

La préparation comporte un stage d'une année dans une école normale ménagère : Lausanne, Fribourg, Porrentruy. L'une de nos titulaires a même fait ses études à Coire. Au terme du stage, a lieu un examen à la suite duquel, en cas de succès, l'élève reçoit un certificat d'études lequel est reconnu valable pour l'obtention sur titres du brevet spécial requis dans le canton de Neuchâtel pour l'enseignement ménager.

Il faut relever encore que les maîtresses ménagères neuchâteloises ne sont pas tenues d'être en possession du brevet d'aptitude pédagogique. En revanche, pour elles, le stage institué à tous les ordres de l'enseignement public a été porté de quatre à six mois. Il est placé sous la direction des inspecteurs et des titulaires des classes primaires. Les candidates passent trois mois dans ces classes et trois mois dans une école ménagère.

Si ces lignes pouvaient rencontrer quelque écho parmi nos jeunes institutrices, j'en serais ravi à la pensée qu'elles ont contribué, dans une faible mesure, à alléger les derniers soucis qui pèsent sur le sagace organisateur de notre enseignement ménager, M. Berner, inspecteur.

J.-Ed. M.

Malgré les vacances, la matière à publier s'amoncelle, attendant le moment de paraître. Nous prions les correspondants de prendre patience.

Réd.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

F. W. FØRSTER

(A propos de son 75^{me} anniversaire)

Nous ne saurions mieux commencer l'année qu'en proposant à la méditation de nos lecteurs l'admirable exemple d'une conscience libre, d'une vie tout entière au service d'une vocation généreuse. L'existence d'hommes de cette valeur nous permet de ne pas désespérer de l'humanité. Souhaitons que dans tous les pays se lèvent bientôt des intellectuels de cette trempe afin de réapprendre à notre monde accablé le respect de la personne humaine.

C'est d'Amérique que nous est parvenue la nouvelle que le réfugié Føerster venait de célébrer son 75^{me} anniversaire. Ils sont nombreux, dans notre corps enseignant, ceux qui vont revivre quelques-unes des belles impressions de leur carrière et prendront conscience, comme tout à nouveau, des services rendus à l'école par ce pédagogue éminent aux écrits innombrables, mais dont le grand service se résume en ces mots : il a révélé à beaucoup la valeur humaine de l'école et son rôle dans la formation de jeunes et fortes personnalités morales.

Mais, peut-être que le plus grand service que Føerster nous ait rendu c'est encore de nous révéler, en sa propre personne, ce que c'est qu'un homme et, plus particulièrement, un pédagogue.

Føerster est né dans un milieu d'intellectuels — son père était directeur de l'Observatoire de Potsdam — et d'intellectuels possédés par la ferme conviction que la science suffirait à conduire l'humanité vers les meilleures destinées. Partant de cette assurance, Friedrich Wilhelm, fier de son titre de docteur et professeur, se jeta à corps perdu dans l'étude des grands phénomènes sociaux. Ses expériences l'amènèrent bien vite à constater que le progrès social ne peut se réaliser dans la masse que s'il s'est réalisé, tout d'abord, en un certain nombre d'hommes : c'est ainsi que Føerster passa de la sociologie à la pédagogie, avec l'ambition d'aider à former des caractères.

C'était beaucoup, mais ce désir serait resté lettre morte si Føerster lui-même n'avait pas payé d'exemple. L'occasion lui en fut bientôt donnée. L'empereur Guillaume II s'étant exprimé, au cours d'un discours, de la façon la plus dédaigneuse et méprisante sur le compte des chefs ouvriers du pays, le jeune professeur d'Université se permit de prendre leur défense et de protester contre la qualification de « sans-patrie » donnée par l'empereur à cette partie de son peuple. La réaction fut violente. Accusé de lèse-majesté, F.W. Føerster fut condamné à 6 mois de forteresse et fut mis au ban de toutes les universités allemandes.

Il essaya de poursuivre en Suisse la carrière qui lui était fermée dans sa patrie. Il s'en vint donc à Zurich, où un gouvernement méfiant se contenta de l'autoriser à faire un cours de privat-docent à l'Université. C'est de là que sa pensée se répandit sur notre pays de la façon la plus heureuse.

Mais Færster n'était ni au bout de ses peines ni au bout de ses ressources intérieures. De Zurich, il fut appelé à Vienne, puis à Munich, mais, là encore, il parla avec tant de courage contre le pangermanisme qui s'affirmait avec puissance parmi la jeunesse universitaire, il mit si bien son peuple en garde contre le mouvement qui devait aboutir à Hitler, qu'à l'avènement du nouveau régime, il fut désigné comme « l'ennemi public No 1 ». Averti, par un colonel de ses amis, que la police était à ses trousses, il put encore gagner précipitamment la Suisse et se rendre, de là, en France, avec l'espoir de poursuivre son action par la presse et de mettre en garde le gouvernement français — on était au temps de Briand — contre les dangereuses visées de l'Allemagne : avec une claire vision de prophète, il annonça la guerre que nous subissons aujourd'hui. Personne ne voulut l'entendre. Méconnu, à bout de ressources, il se réfugia dans un petit village français, à proximité de la frontière suisse. Bien lui en prit, car les Allemands, à peine entrés en France, firent tout pour s'emparer de sa personne. Lorsque la zone primitivement libre fut, à son tour, occupée, l'asile de Monnetier devint impossible. Færster fit entendre le cri de détresse à ses amis suisses, et ceux-ci lui procurèrent le moyen de fuir en Amérique. Au moment où la Gestapo envahissait son domicile, il s'embarquait à bord de l'avion qui devait le conduire vers le Nouveau-Monde.

Les nouvelles que l'on reçoit de lui nous le montrent en pleine activité de l'esprit et prêt à reprendre sa tâche de créateur et d'inspirateur d'une morale internationale complétant la morale individuelle, familiale et patriotique à laquelle il avait voué tous ses soins. Sa place est donc marquée dans ce monde en gestation d'un meilleur avenir, mais retenons pour aujourd'hui, à l'occasion de ce 75^{me} anniversaire, cette affirmation essentielle : *le vrai pédagogue n'est pas celui qui enseigne, du mieux possible, les différentes matières d'étude, mais bien celui qui, vivant d'une vérité qui le possède, fait vivre aussi ceux auxquels il s'adresse.*

J. V.

L'INTERNEMENT DES ENFANTS DIFFICILES

Eduquer les enfants normaux nous cause bien des tracas et des déceptions. Que dire alors de la rééducation de l'enfance difficile et délinquante ? Tâche absorbante qui use les énergies par l'effort soutenu qu'elle exige, par les graves problèmes qu'elle pose sans cesse, par l'amertume qu'elle laisse trop souvent. Sur quoi fonder les efforts d'une reconstruction éducative quand la famille a failli à ses devoirs, quand un faux amour-propre a été blessé, quand le cœur est aigri, l'âme souillée ? L'éducation, dans de telles conditions, est un tête à tête difficile et douloureux avec ces jeunes tarés ou meurtris que la société a déjà rejetés.

Nous remercions M. H. Bourquin, directeur de la Maison d'éducation de Vennes sur Lausanne, d'avoir évoqué, avec tant de sincère simplicité, l'œuvre à laquelle il se consacre. (Un deuxième article paraîtra samedi prochain.)

Le plus fort contingent des enfants internés se recrute là où la

famille est désorganisée. Une autre cohorte est fournie par les familles à « enfant unique ».

Psychiatres, médecins et pédagogues se penchent sur le problème de l'enfant au comportement déconcertant ; ils découvrent : tares héréditaires, complexes divers, sentiments d'abandon, refoulements, tendances non canalisées, éducation négligée, déficits physiques, retards glandulaires, etc. Ces malheureux constituent la cohorte des « sabots », des « fortes têtes », des vicieux, créée tout exprès, semble-t-il, pour compliquer la tâche des maîtres et des maîtresses d'école chargés de les instruire et de les éduquer.

Quand tout a été tenté pour les adapter à la vie normale et que tout a échoué, on recourt, en désespoir de cause, à l'internement. Par la force des choses, la Maison d'éducation est un centre de relégation chargé de recevoir ces éléments indésirables et de les empêcher de nuire à leur prochain ; *mais elle est aussi et surtout un centre de réadaptation à la vie normale.*

La Maison d'éducation

La tâche de la Maison d'éducation est complexe : elle doit admettre tous les jeunes éléments exclus de la société sans possibilité d'en faire un choix, elle doit neutraliser les efforts de leurs agissements asociaux sur leurs camarades et enfin s'efforcer de les réadapter de façon à être remis dans la vie normale dans le laps de temps le plus court possible.

L'équipement de la Maison d'éducation isole les éléments nocifs, groupe ceux dont les tendances sont à peu près identiques, les occupe, les intéresse à une activité, les forme professionnellement. Elle empêche les plus mauvais éléments de causer préjudice aux meilleurs ; elle encourage les meilleurs à persévérer dans leur effort, offre un idéal de vie à ceux qui n'en ont pas et redresse, corrige, ceux qui ont l'esprit faussé. Cette nécessité de parer au danger de contamination, de lutter contre l'attirance par le bas, empêche de donner à la Maison d'éducation le caractère familial qu'elle devrait avoir et d'y faire régner une atmosphère de confiance et de sérénité : pas de dortoirs, mais chaque élève a sa propre chambre ; encore faut-il prendre la précaution de barrauder les fenêtres, de fermer les portes à clefs et d'exercer une continuelle surveillance pour éviter les incursions d'une chambre à l'autre, et assurer à chacun sa propre sécurité et celle de ses modestes biens. S'il est des élèves pour qui ces mesures de précaution et de protection sont un soulagement réel, pour d'autres ces mesures constituent un véritable étouffement. Il faut en tenir compte pour éviter ces refoulements poussant à la révolte et à la vengeance. D'autre part, l'enfant a besoin, pour s'élever normalement, du contact d'autres enfants, c'est pourquoi la Maison d'éducation n'institue pas pour lui un régime de réclusionnaire, mais une possibilité de *vie en commun*, en équipes : équipes de travail, équipes d'études, équipes de jeux. Laissées à leur propre initiative, sans surveillance, ces équipes subissent rapidement l'influence des pires éléments qui imposent aux autres le joug de leurs tendances asociales : accaparement, autoritarisme, brutalité, etc.

Rôle du personnel

Il est indispensable d'avoir à la tête de ces équipes des maîtres qui commandent, suggèrent, ordonnent et coordonnent, démontrent et fassent régner la bonne entente et la discipline. De la qualité de ces maîtres dépend pour une part énorme le succès ou l'insuccès de la rééducation d'enfants difficiles. Or ces maîtres ne sont généralement pas des spécialistes de l'éducation : ils assument la fonction qui leur est propre et *en plus* celle d'éducateur. Le meilleur de leur formation se fait au contact des élèves. Il faut un amour puissant pour l'enfant deshérité, une âme compatissante qui sache s'intégrer aussi complètement que possible dans la souffrance des autres, comprendre que derrière l'enfant coupable, aux réactions méchantes, se cache une victime qui cherche appui et affection. Il est vain de croire qu'on peut faire œuvre utile sans faire abandon de ce qui est le meilleur de soi-même. Le rôle pour chacun est de s'accrocher à chaque cas, d'en faire sa chose, sa préoccupation, le sujet de son angoisse ou de sa joie...

L'atmosphère de la Maison d'éducation est chose très variable. Coupés du reste du monde, ses habitants échappent aux principaux courants de préoccupations : les petits événements internes y occupent une place d'autant plus grande que l'ambiance de toute la maison est fonction de la qualité du chocolat matinal et de l'humeur du surveillant de service. Le plus simple incident peut avoir des effets disproportionnés et des répercussions inattendues, aussi le mot d'ordre de chacun, à tous les échelons de la hiérarchie des professions, doit être : calme et pondération.

Impossible de définir une méthode. Chaque interné est un cas d'espèce qui nécessite une façon d'agir particulière. Par contre il y a des règles générales qui sont : discipline stricte, obéissance immédiate aux ordres, bonne tenue, propreté, minutie, travail, auxquelles chaque élève est soumis dès son arrivée. Au personnel, il est demandé *le respect de la personnalité de l'enfant*, ce qui implique une recherche continuelle de son intérêt, une adaptation de l'effort demandé aux possibilités de chacun, des contacts empreints d'affection et de patience, mais aussi *de fermeté* (condition essentielle de réussite), *un souci constant d'éduquer par l'exemple*.

Des punitions

Tous les enfants internés ne sont pas d'emblée gagnés par la bonté, la bienveillance et la patience. Une fraction importante reste sourde à l'appel des bons sentiments : la crainte du châtement, pour beaucoup, est le commencement de la sagesse. Ce vieil adage s'applique parfaitement, par exemple, à cette catégorie de jeunes freluquets, faiseurs de dupes, devenus despotes, ensuite d'une éducation trop mièvre et qui, pour satisfaire leurs caprices, n'hésitent pas à maltraiter leur mère.

Il est nécessaire de punir ; mais il y a la manière. La punition ne doit être ni une vengeance, ni un exutoire à notre système nerveux, surtout dans un établissement où l'enfant reste seul avec son ressentiment, sa colère, sa tristesse, sa honte ou son repentir. La Maison d'édu-

cation doit disposer de tout un clavier de moyens, allant de la note basse du châtiment au chant allègre des récompenses et des encouragements ; clavier sur lequel le directeur de l'établissement jouera d'un doigté subtil.

Selon les cas, la punition *doit faire mal* (la fessée par exemple, pour ceux qui se plaisent à faire mal aux autres, aux plus faibles en les pinçant, les frappant, les brutalisant), d'autres fois elle *doit humilier* (la coupe des cheveux à ras, pour ceux qui usent de leurs jolis minois pour mieux tromper, mentir ou voler) ; elle *doit isoler et empêcher de nuire* (mise au cachot des perturbateurs, des saboteurs, des ricaneurs systématiques) ; elle *doit obliger au travail* et parfois aussi à *l'inaction totale* (les paresseux, les traînants, les « rouspéteurs », ceux qui estiment que le travail est l'ennemi No 1). Dans tous les cas, il faut que la punition provoque un choc, attire l'attention sur un fait et fasse réfléchir. Pour que la réflexion soit positive il faut qu'elle soit dirigée par un entretien entre punisseur et puni et cet entretien, pour être fructueux, doit amener l'élève puni à *collaborer à l'exécution de son châtiment* : c'est lui qui apportera à son maître la verge qui servira à le fesser — et l'expérience nous a démontré que cette action préalable avait suffi et que l'exécution du châtiment n'était plus nécessaire. C'est lui qui ira prier son surveillant de le mettre au cachot — ce qui permettra de diminuer sensiblement la durée du séjour.

Le propre de la Maison d'éducation est de donner des bons principes, des bonnes habitudes. Son rôle ? Tout voir, tout relever, le *bien* avec autant d'attention que le *mal*. Sans indulgence cependant, l'atmosphère serait singulièrement alourdie ; dès le petit jour les punitions pleuvraient et chasseraient toute possibilité de vie calme et sereine : lit mal fait, chambre mal nettoyée, brosse à dents inutilisée seraient autant d'occasions de punir avant déjeuner des enfants pour qui ces notions d'hygiène absolument nouvelles (et selon leur avis parfaitement inutiles) et auxquelles il faut les initier. Mais, fermer les yeux, ne rien dire ou ne rien faire qu'une simple remarque (qui a toutes les chances de n'être pas retenue) c'est faillir à la tâche : l'enfant doit *apprendre* et doit *obéir*, il ne doit pas pouvoir se soustraire à cette règle sans qu'il en subisse les conséquences. C'est pourquoi nous avons institué un système de points que l'élève gagne pour ce qu'il fait *bien* et qu'il perd pour ce qu'il fait *mal*. Si les « bons points » en fin de semaine sont plus nombreux que les « mauvais points », c'est que ses efforts positifs, « ses bons mouvements », auront été plus nombreux que ses « manquements ». En ce cas, la semaine aura été bonne et l'élève pourra être encouragé, récompensé : octroi de cigarettes (aux aînés), de chocolat (aux plus jeunes), participation à une manifestation en ville, à un concert, un spectacle, un film de cinéma, accès à une chambre sans barreaux, etc. Si, au contraire, les « mauvais points » majorisent les bons, l'élève alors ne formule aucune demande de faveur et suivant les cas, si ces pertes sont trop grandes, il est puni.

Ce système a été taxé d'enfantin... mais il s'applique à des enfants aux moyens limités, il maintient en état d'alerte continuelle des carac-

tères faibles, indolents, aux efforts de courte durée ; il évite le découragement chez ceux qui ont fait une grosse bêtise, en leur donnant la possibilité de compenser les points perdus par un redoublement d'effort.

Les résultats hebdomadaires soigneusement relevés présentent une courbe qui traduit de façon très parlante les diverses phases du comportement des élèves.

H. B.

LA PAGE DE L'ÉCOLE ENFANTINE

Dans l'*Educateur* du 17 octobre 1942, Madame Borsa souhaitait à l'U. A. E. E. une cordiale bienvenue au sein de la S. P. R. et s'exprimait en ces termes :

«... Ces nouvelles collègues apporteront certainement dans la Romande, une et diverse — comme le pays — un élément nouveau, des bonnes volontés toutes fraîches, une curiosité encore neuve des choses de la pédagogie romande, une grande patience et une délicate compréhension acquises auprès des tout petits. Nous avons besoin de ces forces nouvelles... »

Deux ans se sont écoulés. Où sont ces bonnes volontés, cette curiosité, ces forces nouvelles ?

Et pourtant, ces mots correspondent à des réalités. L'école enfantine genevoise existe. Elle a de l'importance (quoi qu'en disent certains). Elle donne à l'enfant le premier pli scolaire. Il ne faut pas que cela soit un faux pli.

Puisque nous avons la chance de pouvoir, par l'*Educateur*, faire part de nos expériences et faire connaître aussi notre travail, sachons en profiter. De même, que toutes celles qui ont des problèmes difficiles à résoudre, pensent que parmi leurs collègues, il en est de plus expérimentées qui pourront répondre à leurs questions. Collaborons donc davantage. Notre enseignement en sera enrichi.

Envoyez-moi suggestions et questions. Et que jamais la page de l'École enfantine ne reste blanche !

Madeleine Mathil.

DE L'ÉCOLE A LA VIE

Le but de l'école est d'éduquer l'enfant pour la vie. Si pendant toute la scolarité, le maître a la préoccupation de former des êtres utiles au pays, c'est surtout au cours de la dernière année que l'élève doit être initié peu à peu à tout ce qui concerne les métiers et leur apprentissage, afin que le changement entre le pupitre de classe et l'établi ou la table de bureau ne soit pas trop brusque. Si cette dernière année doit être une année de préorientation professionnelle, il faut tout de même prévoir dans le programme d'étude des branches de culture générale, disons plutôt humaine, qui fasse de l'élève un homme conscient de sa valeur, mais aussi et surtout de ces devoirs envers la Société. Ce ne sont pas des forgerons, des tourneurs, des imprimeurs dont le pays a besoin, mais des hommes qui forgent, qui tournent, qui impriment etc.

Toutes les disciplines scolaires peuvent concourir à cette formation humaine, mais tout particulièrement l'étude de la langue maternelle.

En choisissant des textes de bons auteurs qui ont écrit sur les métiers, le maître peut tirer une foule d'exercices aidant à la formation intellectuelle et affective du jeune homme ou de la jeune fille qui accomplit sa dernière année d'école.

Exercice

Dire quelques mots du *serrurier*, de son travail, de la matière première qu'il emploie ; les outils les plus connus.

Orthographe

Chalifour le serrurier

Chalifour était serrurier. Il travaillait dans une salle basse et encombrée où régnait l'âcre odeur énergique de la forge et qui me paraissait une dépendance de ces antres souterrains peuplés par les divinités du sol.

Que j'aimais à le voir, avec son petit tablier de cuir noirci ! Il saisissait une barre de fer et ce fer devenait aussitôt sa chose. Il avait une façon à lui, pleine d'amour et d'autorité, de manipuler l'objet de son travail. Ses mains noueuses touchaient tout avec un mélange de respect et d'audace ; je les admirais comme les sombres ouvrières d'une puissance souterraine.

Entre Chalifour et le dur métal, il semblait qu'un pacte eût été conclu, donnant à l'homme toute domination sur la matière. On pouvait croire que des serments avaient été échangés.

Commentaire. — Georges Duhamel nous montre le portrait d'un homme content de son sort. L'homme heureux, ce n'est pas le capitaine d'industrie emporté par l'orgueil de trop vastes plans et abattu brusquement sous les coups d'un sort contraire. L'homme heureux, c'est Chalifour, le serrurier qui, dans la fumée de sa forge, soumet à sa volonté la matière rebelle et se réjouit de sa force et de son adresse.

Vocabulaire. — *Acre* : qui pique et irrite l'odorat (ou le goût).

Antre : nom masculin. Caverne, tanière d'une bête féroce. Allusion aux forces souterraines où travaillaient les Cyclopes sous les ordres de Vulcain.

Manipuler : manier avec adresse (vient de main).

Pacte : nom masculin. Traité, accord entre plusieurs personnes (qui pactisent, qui veulent vivre en paix).

Rite : nom masculin. Ordre admis dans les cérémonies d'une religion. Indique ici la méthode habituelle du travail.

Echanger : ne pas confondre avec changer ; échanger une carte de ravitaillement contre des coupons de repas, changer d'habits, changer de la monnaie, changer de visage.

Rédaction. — Que pensez-vous de cette parole :

« Aux outils qu'il emploie, on connaît l'homme ».

Préparation. — Pour avoir une idée de la valeur d'un ouvrier, il suffit de passer en revue ses outils. Voici un ouvrier qui possède des outils propres, en bon état, bien rangés dans un tiroir. Pensons au serrurier. Il a des limes brossées, solidement emmanchées, une équerre nette, des ciseaux tranchants, bien affilés, un étau nettoyé à la toile d'émeri.

On ne trouve pas sur sa table de travail des copeaux de burinage ou de la limaille de fer. Dans ces conditions, si l'on dit : c'est un bon ouvrier qui travaille à cette place, on aura raison la plupart du temps, car il peut arriver qu'un ouvrier ordonné soit maladroit ou n'ait pas de connaissances techniques suffisantes.

Si l'on découvre, par contre, des outils malpropres et endommagés, on peut affirmer qu'on a affaire à un mauvais ouvrier. En effet, celui-là laisse ses limes s'encrasser, fait éclater les manches, ne raffûte ni burins, ni ciseaux à temps ou fait cela sans goût. Ses outils sont en désordre, il les néglige parce qu'il n'aime pas son travail. Comment pourrait-il bien l'exécuter ?

Conclusion : Il est bien exact que presque toujours le seul aspect des instruments de travail proclame la valeur de l'ouvrier qui s'en sert.

Chalifour écrit une *lettre* à la maison RoCHAT & Cie pour commander 500 kg. de houille de forge.

Dessin. Un marteau en perspective cavalière et dessin technique avec cotes (2 plans) ; dessin d'imagination : Chalifour forge une barre de fer.

Géographie économique. L'industrie métallurgique en Suisse.

Pendant des siècles, toutes les forges de notre pays n'ont utilisé que du minerai de fer indigène. On utilisait surtout le bois comme combustible. Les hauts fourneaux étaient de grands destructeurs de forêts, aussi le bois a-t-il été remplacé par le coke.

Aujourd'hui, seule l'électro-métallurgie peut se développer en Suisse (pour renseignements complémentaires, voir « *Eléments d'économie politique et de géographie économique* » de James Schwar, page 30).

J. S.

BIBLIOGRAPHIE

La Suisse et la paix de demain. Jean Mussard. 40 pages. Editions Labor et Fides. Le Grand Lancy, Genève. Fr. 1.—

Rentré dans son pays natal pour diriger une grande entreprise de Bienne, M. Jean Mussard a travaillé pendant le « grand armistice de 1918-1939 » en France, en Belgique, en Suède, en Espagne, etc. C'est un homme d'action et un réaliste qui « pense suisse mais qui voit européen ». On lira avec un très vif intérêt son opinion sur les grands problèmes d'actualité : espace vital de la Suisse. Notre agriculture après la guerre, les grands travaux, etc. Et, sans partager toujours les idées, le lecteur ne pourra qu'applaudir à sa magnifique conclusion : « La plus précieuse des matières premières, c'est notre liberté ! »

Jean Brocher.

Notre Gotthelf, de Charly Clerc. Pages suisses : cahier no 19. Fr. 0.80. Kundig, Genève.

Ce livret est une « Défense de Gotthelf » solidement et sainement étayée. L'auteur y fait ressortir ce qu'il y a de spécifiquement suisse dans l'œuvre du pasteur-écrivain de Lützelflüh : traditions chrétienne, familiale, éducatrice aussi. De courtes glanures, choisies et insérées à propos, dans un texte qui prend le ton d'une conférence confidentielle, illustrent et précisent le titre de la brochure : « Notre Gotthelf ».

A. O.



Le modèle portatif

à moteur électrique possède lui aussi tous les avantages des grandes machines Helvetia. Il permet de faire tous les travaux de couture que réclame un ménage soigné, reprise à la perfection, ravaude les bas et raccommode le jersey au point élastique. Demandez notre prospectus illustré

Helvetia

Machines à coudre

Demander catalogue No 36

LAUSANNE

Rue Haldimand 12

171

Quel collègue m'aiderait à trouver avantageusement quelques meubles pour me créer un intérieur rustique ?

Ouvrages (Sciences et éducation) offerts pour le dérangement. Prière de répondre à Carte 57, Champel-Genève.

191



Hunziker Söhne

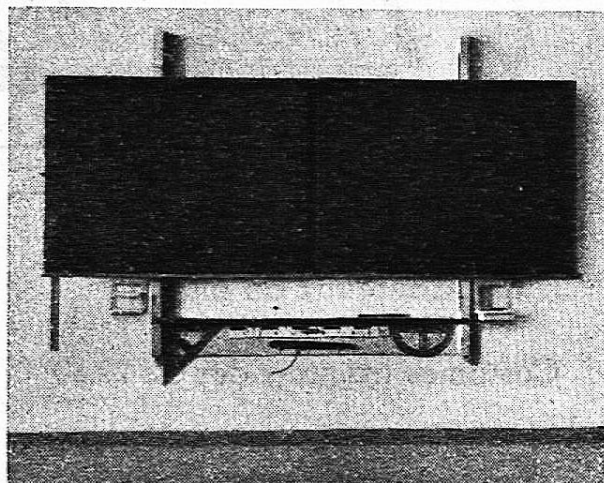
THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
184 (fondée en 1880)

**vous livre des tableaux noirs,
tables d'écolier**

à des conditions avantageuses
Demandez nos offres



La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

165c

Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Les bonnes maisons de Montreux

H. BÉARD

*Fabrique d'argenterie - Usine de décoration
de porcelaine et verrerie*

*Le corps enseignant se sert avec satisfaction
chez*

L. THEURILLAT
PAPETERIE COMMERCIALE

Tout pour la musique

Instruments-Radios-Gramos
Pianos Editions Solfèges

RAUBER

MONTREUX . AV. DES ALPES 21

EPICERIE FINE *Ch. Séchaud*

Les bonnes maisons de Neuchâtel

OBRECHT

Nettoyage et teinture de tous vêtements

Prix modérés Rue du Seyon 5 b Tél. 5 22 40

Merveilleux producteur d'énergie
LE MIEL PUR DU PAYS

convient particulièrement aux travailleurs intellectuels

ZIMMERMANN S.A., à NEUCHÂTEL

L'épicerie fine plus que centenaire 1840-1944 en est abondamment pourvue. Base Fr. 7.25 le kg., livré aussi en boîtes illustrées de 1/4 1/2 1/1 kg.

la Nouveauté s.a.
AU LOUVRE
NEUCHÂTEL

Elégance en toute saison

Skis et accessoires
Manteaux de pluie
Manteaux d'hiver
Costumes training depuis 22.50

La meilleure adresse :

golaz
16 RUE PICHARD
SPORTS
LAUSANNE

BON

*pour un rabais spécial sur tous
les achats chez*

BORNET S.A.

Electricité Eau Gaz

GENÈVE RUE DE RIVE TÉL. 5 02 50

MONTREUX, 13 janvier 1945

LXXXI^e année — N° 2

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

**IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.
Chèques postaux II b 379.**

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

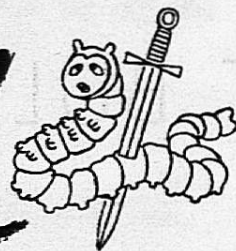
LES RETRAITES POPULAIRES

ASSURENT LES JEUNES
aux meilleures conditions

Renseignements gratuits, av. Ruchonnet 18, **LAUSANNE**

194

CONDAMNÉE A MORT!



EXPOSITION
pour la
PROTECTION
des CULTURES
18 - 21 JANVIER

Ne laissez pas
la vermine se
nourrir à vos
dépens.
Apprenez à la
détruire.

ENTRÉE: 50 cts

SALLE DES 22 CANTONS - GARE LAUSANNE

193

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V.S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants! N'attendez pas!**

168